



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
18.02.2014

L'an deux mille quatorze et le vingt quatre février à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Présents : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, SABY, Mrs RAYNAL, DE GUALY, KOWALCZYK, BÉNÉZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIÉ, Mmes PORTAL, ESPIÉ, THUEL.

N° 14/17

Absents : Mr MARTY, Mme DESFARGES-CARRERE (excusée), Mr RASKOPF, Mmes BORIES (excusée), BONNÉ, Mrs BALOUP, DELBES, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

Secrétaire : Mme BORELLO.

Objet de la délibération

Rapporteur : Madame Combes

**FOND
D'ARMORCAGE
RYTHMES
SCOLAIRES**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires pour l'année 2013-2014, le Ministère de l'Education Nationale a versé au titre de chaque élève scolarisé dans les écoles publiques et dans les établissements scolaires privés, sous contrat, une avance sur le fond d'amorçage de 19 080 €.

Il convient de reverser une partie de cette aide à l'O.G.E.C. à l'école Saint Georges, pour un montant de 4 050 € (135 enfants).

Adopté à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

Décide de reverser l'aide financière de la C.N.A.F. à l'O.G.E.C. de l'école Saint Georges.

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 26 mars 2014
Jacques LASSERRE
Maire